



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 13 mars 2024



Une stratégie pour relever le défi de la rénovation du patrimoine municipal

UNE STRATÉGIE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL

L'adoption de la Stratégie de Transition Écologique et du Patrimoine résulte de trois années d'efforts. Elle permet des priorités d'intervention pour la performance énergétique, le confort acoustique et l'accessibilité, et aussi les conditions de travail pour les agents et les élus.

Présentation du rapport sur « l'adoption de la Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA, par Yannick Papaix, Conseiller à la transition énergétique, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 13 mars 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 13 mars 2024](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 15 mai 2024, à 18h45. Il sera précédé d'un CICA sur le thème de la végétalisation, à 17h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

YANNICK PAPAIX, rapporteur :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'adoption de la Stratégie de Transition Écologique et du Patrimoine résulte de trois années d'efforts des services et des élus compétents pour, avant tout, connaître en profondeur le patrimoine bâti municipal, qui était un défi considérable. La Ville possède quelque 800 bâtiments et il y avait une nécessité de faire des diagnostics approfondis sur tous les bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés, en raison d'un décret du tertiaire qui les soumet à une attention particulière.

Sur la base de ces connaissances d'une précision inédite, une stratégie a été élaborée qui permet d'avoir des priorités d'intervention élaborées rationnellement par rapport, non seulement à la mise en conformité avec des réglementations en vigueur, donc performance énergétique, confort acoustique et accessibilité, aussi des préoccupations de conditions de travail pour les agents et les élus, mais aussi avec les objectifs du plan climat de la ville à 2030 et 2050. Donc le résultat, c'est un document socle, solide, qui permet d'encadrer l'action d'amélioration du patrimoine municipal lyonnais sur une trajectoire tracée jusqu'en 2050, avec des simulations évidemment, et avec un jalon en 2030, en raison de notre engagement sur les 100 villes climatiquement neutres à cet horizon.

Pour le passage à l'action dont les débuts sont déjà inscrits dans la PPI à horizon 2026, on a besoin de capacités d'ingénierie qui dépassent les capacités en nombre et en diversité de compétences de nos services municipaux, que ce soit pour faire directement, ou pour piloter la sous-traitance.

C'est pourquoi la Ville de Lyon a saisi l'opportunité des leviers de financement, comme le fonds ELENA, qui est un programme dédié de la Banque européenne d'investissement, qui est justement adapté à des défis patrimoniaux de cette ampleur.

Je vous prie de bien vouloir approuver cette délibération qui fixe précisément et avec ambition l'ampleur du défi de la rénovation du patrimoine municipal lyonnais et vise à s'en donner les moyens.»

Rapport adopté à l'unanimité.